



Facture d'électricité

Par migueluron

Bonjour, je suis devenu propriétaire d'une maison il y a 4 ans et demi.

Pour diverses raisons la maison n'a pas été habitée.

Le contrat d'électricité au nom de l'ancien propriétaire est resté actif et EDF réclame à l'ancien propriétaire une facture de 800? (700? d'abonnement et 100? d'électricité consommée:fuites et consommation ponctuelles lors de l'entretien annuel du jardin)

À l'heure actuelle je suis dans l'impossibilité d'ouvrir le compteur à mon nom (ni chez EDF ni chez un concurrent)

Suis-je obligé de payer cette facture sachant que je n'ai rien signé avec EDF (le contrat offre un ampérage au dessus de mes besoins)?

Puis-je ne payer que l'électricité réellement consommée sans payer l'abonnement ?

Puis-je payer cette facture à un fournisseur concurrent ?

Merci pour votre aide.

Par Henriri

Hello !

Si l'ancien occupant n'a pas résilié son abonnement électrique lors de son départ (pour quelle raison ?) ce que lui réclame EDF est une affaire entre lui et EDF.

Vous avez profité de l'électricité de cet ancien occupant en sachant bien n'avoir pas souscrit d'abonnement et donc... en toute honnêteté vous lui en êtes redevable... (disons au moins de votre consommation de 100?).

En PS cette curiosité : pourquoi vous est-il impossible d'avoir votre propre abonnement pour cette maison ?

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

je suis dans l'impossibilité d'ouvrir le compteur à mon nom

Ben voyons !

C'est parce que depuis 4 ans personne n'a payé les consommations

Et vous n'aviez pas relevé le compteur lors de la signature ?

Il vous reste à payer au moins votre consommation et faire valoir votre attestation de propriété pour souscrire un contrat.